

RÈGLEMENTS
TOURNOI À LA RONDE
LCRSE
2025
M-11, M-13, M-15, M-18, M-21

- 1- Le temps de jeu est de deux (2) périodes de douze (12) minutes et une (1) de 15 minutes à temps arrêté. (Sans limite de temps)
- 2- Lors d'un pointage nul durant le tournoi à la ronde, la partie sera terminée. Il n'y aura pas de prolongation.
- 3- Pour toutes les catégories la période de réchauffement est de trois (3) minutes.
- 4- La période de repos allouée entre les périodes est d'une (1) minute.
- 5- Un temps d'arrêt de trente (30) secondes par équipe est permis (toutes les divisions).
- 6- Si il y a sept (7) buts d'écart après deux périodes de jeu, la troisième est en temps continu (non chronométré).
Si l'écart est de 10 buts au cours de la troisième période, la partie prendra fin.
- 7- Le resurfaçage de la patinoire se fait après chaque partie (même chose qu'en saison).
- 8- Chaque organisation local est responsable du bon déroulement des parties. Ainsi, un responsable devra être nommé pour s'assurer que la partie se déroule selon les règles et que la feuille de match soit entrée correctement sur Spordle au maximum 60 minutes après le match.
- 9- Chaque équipe est responsable de prendre connaissance de sa feuille de match et de s'assurer de faire purger les suspensions si il y a lieu.
- 10- Le règlement du départage d'égalité de Hockey Québec s'applique pour le classement des équipes après le tournoi à la ronde.